

## FICHE PÉDAGOGIQUE

### ELEMENTS FONDAMENTAUX DU DROIT

<b>Intitulé de la séance :</b>	Cas pratique droit des biens
<b>Période :</b>	mars – avril
<b>Public :</b>	STS 1 Collaborateur Juriste Notarial
<b>Durée :</b>	trois heures : une heure sur la qualification générale puis deux heures de résolution.
<b>Description</b>	Cas pratique portant sur le droit des biens et conduisant l'apprenant à effectuer de nombreuses qualifications juridiques des faits, à interpréter la règle de droit, comprendre la portée d'une décision de justice et analyser un article de doctrine. Ces étapes lui permettront ensuite de formuler avec justesse la règle de droit et apporter une solution argumentée en respectant la méthodologie de résolution du cas pratique.
<b>Place dans le référentiel :</b>	Bloc de compétences 7 : Eléments fondamentaux du droit – Les biens
<b>Savoirs associés</b>	Les biens : les catégories des droits et des biens, le droit de propriété, les démembrements du droit de propriété, les servitudes.
<b>Prérequis</b>	Maîtriser le raisonnement juridique : méthodes de qualification juridique et d'interprétation de la règle de droit. Formuler et résoudre un problème juridique par la méthodologie du cas pratique. Familiarisation avec le Code civil. Bases notionnelles en droit des biens.
<b>Transversalités</b>	Bloc 2 : conduite d'un dossier en droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial (caractéristiques des régimes matrimoniaux, capacité juridique, qualification des libéralités, analyse de la situation consécutive à un décès). Bloc 3 : conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou entreprise (opérations immobilières, propriété et démembrements, droits et obligations des vendeurs).
<b>Objectifs pédagogiques</b>	Application rigoureuse de la méthodologie pour la résolution d'un cas pratique de niveau 3. Mobilisation des savoirs en droit des biens, personnes mais également de notions étudiées en bloc 2, 3 et 7.
<b>Supports exploités</b>	Code civil (format papier) et corpus documentaire composé des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789</li> <li>• Arrêt Clément Bayard (format bande-dessinée) du 3 août 1915 (relatif à la notion d'abus du droit de propriété).</li> <li>• Arrêt de la 3<sup>ème</sup> civ. de la Cour de cassation du 4 mars 2021 (Le droit de propriété est un droit absolu, il n'y a pas de petit empiètement).</li> <li>• Arrêt de la 3<sup>ème</sup> civ. de la Cour de Cassation, du 23 janvier 2002</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait d'un article de la revue Defrénois : Le notaire peut-il authentifier la vente d'un bien enclavé ? Édouard COLAS Juriste-consultant au CRIDON Sud-Ouest</li> </ul>
<b>Organisation</b>	Cette séance se déroule une heure en classe entière pour travailler sur la qualification puis deux heures en demi-groupe pour la résolution du cas pratique. Le travail sera effectué par groupe de deux apprenants. Les groupes sont constitués de manière homogène par le professeur.
<b>Évaluation</b>	<p><b>Formative</b> : Vérifier le niveau d'acquisition pendant et après la séance et diagnostiquer les difficultés et les réussites, déplacements dans la salle et observation du travail réalisé, questionnements oraux lors de la restitution du travail réalisé par les étudiants.</p> <p><b>Sommative</b> : Le bilan des acquis sera effectué au moyen d'une évaluation prenant la forme d'un nouveau cas pratique en droit des biens.</p>